

Amélioration de la carrière des inspecteurs de sécurité.

Les nombreux projets de délibérations soumis à l'avis du CSAP du 21 juin ont entériné la réforme statutaire de la catégorie C. Parmi les corps concernés, citons celui des inspecteurs de sécurité : un amendement présenté entre autres par l'UCP permettra à ces agents de bénéficier d'un déroulement de carrière plus attractif.

Afin de reconnaître la spécificité des inspecteurs de sécurité chargés d'un service de police conformément à l'article 108 de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, cet amendement a permis d'obtenir la modification de la délibération des 12 et 13 juillet 1999 fixant leur statut particulier. Les inspecteurs bénéficient donc, par référence au décret 2001-585 du 5 juillet 2001 fixant la structure du corps des agents techniques de l'environnement, d'un accès à l'échelon spécial de l'échelle 6 (IB 499), au lieu de l'indice terminal 479.

L'UCP se réjouit de ces avancées significatives et de la reconnaissance, attendue depuis longtemps et enfin obtenue, du corps des inspecteurs de sécurité.

Nous reviendrons plus longuement sur la réforme de la catégorie C dans un prochain numéro.

Passage de témoin au syndicat des Secrétaires administratifs...

Lors de son assemblée générale, le Syndicat des Secrétaires administratifs des Administrations Parisiennes, rattaché à l'UCP/UNECT VP, a renouvelé ses instances dans une perspective d'avenir, afin d'assurer la conservation de l'expérience acquise et la continuité de ses engagements au service de tous les collègues dans un esprit de dialogue et de concertation.

Le conseil d'administration a désormais la composition suivante :

Présidente d'honneur : Patricia VAN-KOTE, présidente : Viviane HAMMOU, vice-président : Christophe VILPELLE, secrétaire générale : Catherine PASSELAIGUE, membres : Françoise GARNIER-BRUN, Ghyslaine LE FORESTIER, Thierry LENOBLE, Cécile QUACH, Michel SANTELLI, Régine WAGNER.

L'ancienne : secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Patricia Van-Kote, présidente honoraire, était depuis 1992 présidente du SSAAP. Elle est également présidente-fondatrice de l'UCP/UNECT-VP. Permanente à l'UCP depuis 2001, elle représente l'union dans plusieurs organismes paritaires.

La nouvelle : secrétaire administratif de classe supérieure, Vivianne Hammou travaille actuellement à la DAJ après avoir occupé divers postes à la ville, entre autres à la DRH (responsable de la formation du personnel ouvrier) et à la DASCO. Elle est élue à la CAP n° 4 (secrétaires administratifs).

Au cours de cette assemblée générale, dont le compte rendu fera l'objet d'un flash spécial à l'automne, a été abordée entre autres la question des éléments variables. Les participants ont apprécié la diffusion effectuée par François DAGNAUD à toutes les organisations syndicales des montants des différentes primes octroyées aux SA au titre de l'année 2006.

Dans l'esprit de transparence qui caractérise notre action, vous en trouverez le récapitulatif en page 2.

... et nouveau bureau du Syndicat des Cadres Techniques.

Le 21 juin, le Syndicat des Cadres Techniques a élu son nouveau bureau, ainsi constitué :

Président : Dany TALOC, (IST), vice-président chargé des AG : François DUMAIL (AV), vice-président secrétaire : Nelly COUSIN (IEC), vice-président trésorier : Jean SAUMET (retraités), secrétaire adjoint : Anne-Marie LAURENT (IHH), trésorier adjoint : Michel FREULON (IEC).

Ingénieur en Chef (EIVP 25^e promotion), Dany Taloc a fait l'essentiel de sa carrière à la DVD où il occupe actuellement le poste de chef de la section du stationnement sur la voie publique. Il a été pendant 9 ans président de la section syndicale des IST, fonction qu'il a quittée en avril 2007.

Eléments variables 2006 des secrétaires administratifs.

	Prime de Rendement et IFTS ou IAT 2006				Indemnité départementale au titre de 2006	
	Montants moyens		Montants plafonds		Montants moyens	Montants plafonds
	Rendement	IFTS ou IAT	Rendement	IFTS ou IAT		
Cl .exception.	2 200	1 879	4 974	5 637	3 240	6 100
Cl .supérieure	2 104	1 837	4 731	5 511	2 660	4 260
Cl. normale >= 8° échelon	1 928	1 727	4 479	5 181	1 640	2 460
cl. normale <= 8° échelon	1 885	1 727	4 479	4 568	625	1 500

A.G. de l'AGOSPAP du 19 mai : « touche pas au grisbi » !

Après le conseil d'administration du 31 mai dernier, qui rappelons-le, a failli rejeter l'arrêté des comptes de 2006, le président de l'AGOSPAP a confirmé par écrit qu'il présenterait sa démission si les réponses attendues par les organisations syndicales n'étaient pas apportées par l'administration. En définitive, le rififi prévisible n'a pas eu lieu.

L'UCP a réaffirmé sa confiance envers le président et l'équipe de direction de l'AGOSPAP, tout comme l'ensemble des organisations syndicales, et précisé que l'arrêté des comptes étant sincère, il n'y avait pas lieu d'exprimer un vote de défiance.

En revanche, il subsistait une question de fond que l'UCP a développée sous forme de proposition à Michel Yahiel, Directeur des Ressources Humaines, présent lors de l'assemblée.

Rappelons que le paiement, à la demande de la Ville, des hébergements d'urgence par l'AGOSPAP, pour les 129 collègues sans domicile, s'élève à 1 million d'euros en 2006. Sur cette somme, la Ville s'engage à rembourser 540.000 € correspondant au déficit constaté et conformément à la convention qui lie l'AGOSPAP à la Ville, obligeant cette dernière à combler tout déficit ou à reprendre tout excédent.

L'UCP a proposé que les 460.000 € engagés par l'AGOSPAP pour les hébergements d'urgence et non remboursés à ce jour, fassent l'objet d'un abondement de la Ville sur la base d'un contrat d'objectifs pour financer des activités sociales supplémentaires au service du plus grand nombre.

C'est sur la base de ces propositions les organisations syndicales de la Ville ont exprimé leur vote soit d'adoption, soit d'abstention de l'arrêté des comptes 2006, qui ont été ainsi approuvés à une très large majorité.

A travers leur vigilance, les représentants du personnel ont donc tenu à dire à l'employeur : « touche pas au grisbi » !

Les titres célèbres de la Série Noire vont-ils continuer à inspirer et émailler la vie de l'AGOSPAP ? Espérons que non, même si cet épisode aura au moins eu le mérite d'illustrer la passion qui nous anime pour développer les actions sociales au service de tous les personnels.

Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS
Tél. 01.43.47.80.72
Fax. 01.43.47.81.45